



XIX^{ème} Congrès International des Sociologues de Langue Française
« Penser l'incertain »
Rabat, juillet 2012

« Agir dans l'incertain : quelle politique de l'eau en Corse pour quel développement territorial ? »

Marina CASULA

**Université de Toulouse 1 Capitole
Chercheuse associée au LEREPS**

**CR05 Sociologie de la complexité : relations et systèmes
De l'incertain à la complexité : penser, expliquer et agir**

Problématique

- Le Sdage de Corse = instrument de la politique de l'eau en Corse (instrument de l'action publique au sens de dispositif à la fois technique et social qui organise des rapports sociaux spécifiques entre la puissance publique et ses destinataires en fonction des représentations et des significations dont il est porteur : Lascoumes, Le Galès, 2004)
- Participe de l'auto-éco-re-organisation (Morin, 1980) d'un système territorial d'action en voie d'autonomisation (rapport île-continent, cf. Sanguin, 1997)
- Mais son application se fait dans un contexte où l'incertain le discute à l'irréversible et à l'imprévisible (Grossetti, 2004) : la non adoption du PADDUC (Plan d'Aménagement et de Développement DURable de la Corse) dans sa version « initiale » et sa nécessaire re-définition dans un contexte politique et juridique renouvelé
- « *Les systèmes sociaux sont le domaine d'élection de l'aléatoire et, mieux encore, de l'incertain.* » Yves Barel (1971 : 88)

Problématique (suite)

- Or la définition d'une politique de l'eau ne peut se penser indépendamment d'un projet de territoire clair :
 - quelles conceptions de la notion de développement durable peuvent se confronter ?
 - avec quels arrangements éventuels avec un développement économique plus « classique » ?
 - quelles controverses peuvent apparaître ?
- Les notions d'imprévisibilité, d'incertitude prennent ici tout leur sens :
 - le Sdage de Corse peut-il alors être perçu ou non comme une première bifurcation face à un modèle de développement qui semblait être irréversible ?

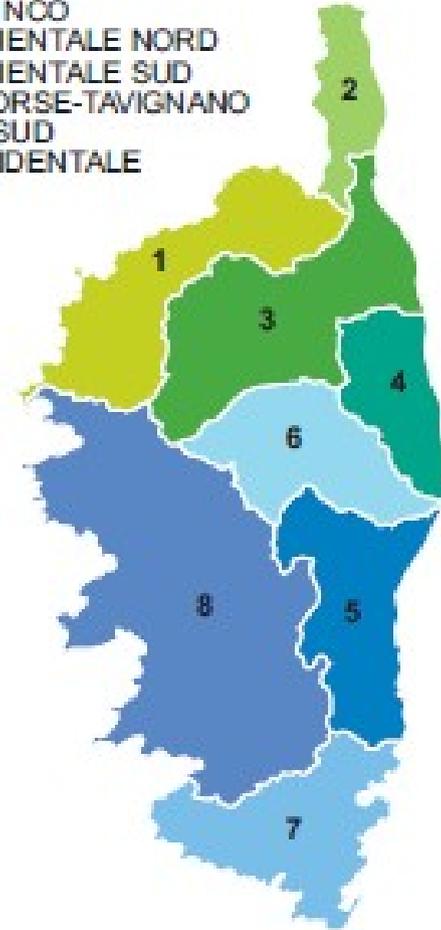
Le Sdage, instrument d'une politique de l'eau « territorialisée »

- Suite à l'élargissement de certaines compétences de l'Assemblée de Corse (loi du 22 janvier 2002), un Comité de bassin de Corse a été mis en place en octobre 2003, au sein de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse
- Objectif : prendre en compte les spécificités insulaires pour élaborer une politique de l'eau plus adaptée aux ressources et besoins du territoire.

Caractéristiques du bassin de Corse

- 307 000 hab. estimés au 1er janvier 2009 sur 8 700 km² (Près de 1 000 km de côtes)
- Densité de population faible : 34/35 habitants/km²
- 2,5 millions de touristes chaque année (d'où forte pression sur l'eau!)
- Des particularités hydrologiques dues à son caractère d'île-montagne
 - ✓ De fortes précipitations 900 mm en moyenne annuelle (< 700 mm sur le littoral, > 1000 mm dans la montagne), soit 8 milliards de m³ d'eau.
 - ✓ Un réseau hydrographique dense, composé de 3 000 km de cours d'eau de faible longueur (80 km maximum)
 - ✓ De très fortes variations de débits, entre les pluies automnales et les périodes estivales
 - ✓ 22 000 ha de zones humides (moins de 1% du territoire)

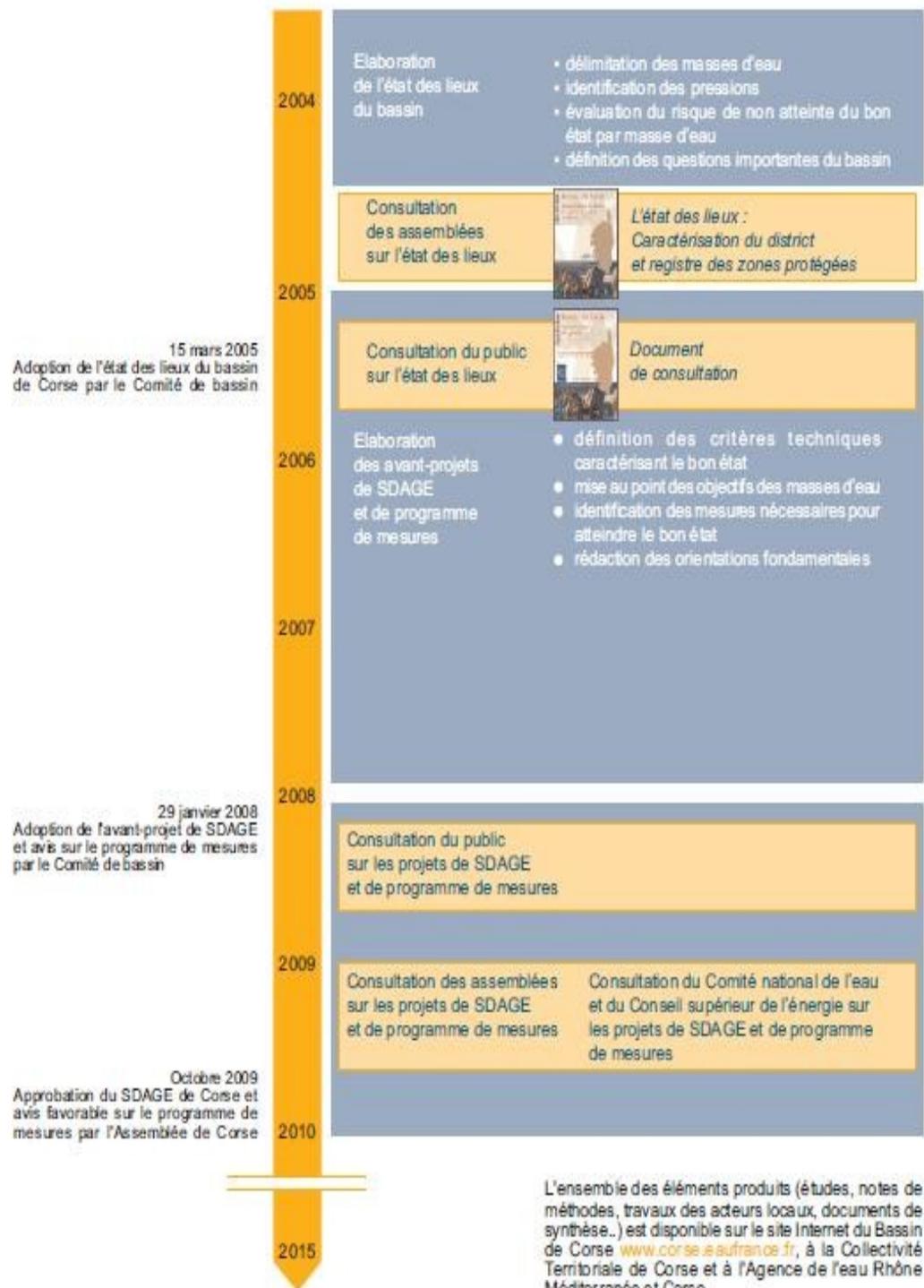
1-NEBBIO-BALAGNE
2-CAP CORSE
3-GOLO-BEVINCO
4-PLAINE ORIENTALE NORD
5-PLAINE ORIENTALE SUD
6-CENTRE CORSE-TAVIGNANO
7-EXTRÊME SUD
8-CÔTE OCCIDENTALE



Une démarche concertée

- Au terme d'une procédure délibérative et consultative, le Comité de Bassin de Corse a adopté, le 7 juillet 2009, le premier SDAGE élaboré à l'échelle de l'île.
- le SDAGE de Corse 2010-2015 est entré en vigueur le 21 décembre 2009.
- Ce document stratégique est accompagné par un plan de mesures et un plan de surveillance
- La plupart des acteurs rencontrés ont une vision plutôt consensuelle du fonctionnement du CBC, qui ne masque cependant pas la cristallisation des représentations autour de la question d'un développement territorial qui reste incertain, indéfini.

(doc. extrait du SDAGE)



Les orientations stratégiques du Sdage de Corse : préserver la qualité des milieux aquatiques

- **Quatre orientations fondamentales pour la préservation et la mise en valeur des milieux aquatiques :**
 - Assurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau en anticipant les conséquences des évolutions climatiques, les besoins de développement et d'équipement ;
 - Lutter contre les pollutions en renforçant la maîtrise des risques pour la santé et la gestion des déchets ;
 - Préserver ou restaurer les milieux aquatiques et humides en respectant leurs fonctionnalités ;
 - **Mettre en cohérence la gestion concertée de l'eau avec l'aménagement et le développement de l'île.**
- **Des objectifs environnementaux à atteindre en 2015 :**
 - Cours d'eau : 90 % en bon état écologique
 - Eaux côtières : 97 % en bon état écologique
 - Eaux souterraines : 100 % en bon état écologique
 - Le bon état doit être atteint en 2015. Dans certains cas, l'objectif de bon état ne peut être atteint en 2015 pour des raisons techniques ou économiques ; le délai est alors reporté à 2021 ou au plus tard à 2027.

Le Sdage de Corse : une première concrétisation d'une politique de développement durable en Corse

- Il existe dans la hiérarchie des textes réglementaires qui organisent la politique de l'eau un lien entre le Sdage et le Padduc : il doit y avoir compatibilité, cohérence entre le Sdage et le Padduc
- Or lors de son adoption par le CBC en juillet 2009 et de son entrée en vigueur en décembre 2009, le Padduc est en suspens depuis juin 2009

LE SDAGE : UN CADRE JURIDIQUE POUR LES POLITIQUES PUBLIQUES

Les orientations fondamentales du SDAGE et leurs dispositions sont opposables aux décisions administratives dans le domaine de l'eau (réglementation locale, programme d'aides financières...), aux SAGE et à certains documents tels que les plans locaux d'urbanisme (PLU) et les schémas de cohérence territoriale (SCOT), les schémas départementaux de carrière. Le PADDUC, plan d'aménagement et de développement de la Corse, est compatible avec le SDAGE.

Le Sdage : Une application dans un environnement en pleine évolution

- La non-présentation du Padduc au vote des conseillers territoriaux en juin 2009 : situation de **potentielle désorganisation du système** territorial insulaire
- L'application de ce document stratégique pour la politique de l'eau en Corse se fait dans un contexte politique particulier : changement de majorité territoriale en mars 2010 : des bouleversements en perspective ?
 - Une nécessité pour le/la sociologue : comprendre « l'écologie de l'action » (Morin, 1980) : l'action et ses conséquences échappent à son/ses concepteurs,
 - considérer l'émergence des possibles, considérer ce qui est à la lumière de ce qui pourrait être...

Le PADDUC : un document stratégique...

- Instauré par l'article 12 de la loi du 21 janvier 2002 relative à la modification du statut de la Corse : « **la Collectivité Territoriale de Corse élabore le Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse** »
- Il définit les principes de la **localisation des grandes infrastructures et des grands équipements**.
- Il fixe les **objectifs du développement** économique, agricole, social, culturel et touristique de l'île et ceux relatifs à la préservation de l'environnement.
- Il définit les orientations fondamentales en matière d'aménagement de l'espace, des transports dans une approche multimodale, de valorisation des ressources énergétiques, de protections et de mise en valeur du territoire.
- Il est également prévu par la loi que par délibération particulière et motivée de l'Assemblée de Corse, le **PADDUC peut compléter** la liste des espaces terrestres et marins, des sites et paysages remarquables, des caractéristiques du patrimoine naturel et culturel du littoral et des milieux nécessaires au maintien des équilibres biologiques à préserver. Il a la **possibilité, dans les mêmes conditions, de déterminer des espaces situés dans la bande littorale des " cent mètres " où pourront être autorisées, dans le respect des sites, des aménagements saisonniers destinés à l'accueil du public.**
- Il pourra également préciser les **modalités d'application des lois littoral et montagne** adaptées aux spécificités géographiques. En effet, " les schémas de cohérence territoriale, les schémas de secteur, les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales devront être compatibles avec le plan ".

... mais erratique

- Projet mis en chantier en 2003 par le Conseil Exécutif.
- Le projet de PADDUC a été arrêté par le Conseil Exécutif le 24 juillet 2008.
- 1er rejet par le CESC le 25 novembre 2008 : il pointe un défaut de concertation avec la société civile et qui dénonce le choix d'un développement mono-sectoriel autour du tourisme (Irréversibilité de cette logique d'action) le CESC précise « *Le Conseil Economique, Social et Culturel de Corse souhaite, dans le cadre de l'élaboration d'un nouveau PADDUC, être totalement associé à l'exercice de prospective, afin que celui-ci soit l'occasion d'un débat citoyen créatif, constitutif des éléments de cohésion sociale, de performance et de paix. »*
- Nouvelle phase d'élaboration : concertation plus large, prise en compte de certaines remarques, avis favorable du Conseil des sites
- Mais : 25 mai 2009 : nouvel avis défavorable du CESC : « Le Conseil Economique, Social et Culturel de Corse, après avoir pris connaissance des arguments du Président du Conseil Exécutif et considérant que « *la philosophie du document* » reste inchangée, émet un avis défavorable au projet de Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse proposé par le Conseil Exécutif de Corse. »
- Bifurcation : le 15 juin 2009 Ange Santini, Président du conseil exécutif de Corse renonce à présenter le Padduc au vote des conseillers territoriaux.

« La possibilité d'une île » : oui, mais quelle île ?

- Une île désanctuarisée (Casula, 2006) : le PADDUC = une économie « résidentielle » ou « présenteielle » qui favorise le développement d'une mono-activité touristique extensive
- Une île-conservatoire (Meistersheim, 2001) : le contre- projet de Corsica Libera « Corsica 21 » (Cf « agenda 21 »)
- Dans le Sdage, les différentes mesures et logiques d'action (préservation vs installation d'infrastructures lourdes) renvoient à ces deux conceptions
- Un projet de développement durable peut-il marier ces deux inconciliables ?

Quelle politique de l'eau dans le Padduc ?

- Le Padduc met en avant le lien étroit entre Sdage et Padduc
- Il reprend les principaux objectifs environnementaux fixés par le Sdage
- Il reprend un certain nombre de questions posées dans le cadre de l'élaboration du Sdage en précisant que les réponses et « orientations qui en découlent valent orientations pour le Padduc »
 - ex. : comment rendre compatible le développement de l'hydroélectricité et la protection des milieux aquatiques ?
 - Comment concilier le développement de l'économie touristique et la préservation du milieu notamment les eaux littorales ?

1. LA RESSOURCE EN EAU

1.1. Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse et le S.D.A.G.E. du district Corse : une liaison étroite

- Quelle doit être la **stratégie de gestion de la ressource en eau et des équipements hydrauliques** correspondants ?

La sécurisation de l'approvisionnement de l'île nécessite la mobilisation de ressources complémentaires (Balagne, Sud-Est...), l'augmentation des capacités de stockage actuelles avec une gestion interannuelle des apports, la création d'interconnexions et de transferts pouvant être importants¹. Elle passe aussi par une **politique ciblée vis-à-vis des communes rurales de l'intérieur de l'île** qui rencontrent des problèmes récurrents d'alimentation pour l'eau potable.

- Comment rendre **compatible le développement de l'hydroélectricité et la protection des milieux aquatiques** ?
- Comment **concilier le développement de l'économie touristique et la préservation du milieu notamment s'agissant des eaux littorales** ? C'est là la double question d'une meilleure gestion des usages en mer (plaisance et mouillages notamment) et d'une bonne maîtrise des développements sur le littoral².
- Comment **accélérer la mise en conformité des systèmes d'assainissement avec la directive européenne eaux résiduaires urbaines** et définir un système d'assainissement efficace, économique et donc adapté aux contraintes locales pour les communes de l'intérieur ?

L'énoncé, même synthétique, de ces questions révèle bien l'articulation étroite entre les démarches du SDAGE et du PADDUC. **Les réponses qui seront apportées à ces questions et les orientations qui en découlent valent orientations pour le Plan d'Aménagement et de Développement Durable.**

La prise en compte de ces questions structurantes conduit à articuler le SDAGE selon les axes suivants :

- préserver la qualité des milieux aquatiques en observant un principe de non dégradation,
- assurer l'équilibre quantitatif de la ressource,
- lutter contre la pollution et maîtriser les risques pour la santé,
- préserver ou restaurer les milieux aquatiques et humides,
- assurer une gestion concertée de l'eau.

Les craintes des opposants

Fronte Unitu contr'à stu Padduc

Front Uni contre ce Padduc

Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse

Document stratégique, qui engage l'avenir de la Corse, accessible depuis un mois, élaboré à l'abri du regard des citoyens et soustrait au débat public dans son élaboration, le Padduc est irrecevable tant dans la forme que dans le fond. Il est contraire aux intérêts collectifs de tous les Corses. En effet,

- les priorités économiques sont fondées sur une mono-activité touristique littorale et une économie résidentielle,
- une centaine d'espaces remarquables littoraux perdent leur statut de protection et s'ouvrent à l'urbanisation,
- les terres agricoles ne sont plus protégées,
- la gestion durable des ressources en eau est mise en péril,
- de dangereux projets sont programmés concernant la gestion des déchets, l'énergie, les transports,
- le volet social est inexistant,
- la dimension culturelle, pourtant invoquée en permanence comme alibi, disparaît au bénéfice d'une vague notion de «loisirs»,
- ce Padduc oriente l'économie vers la spéculation, la vie chère, le logement inaccessible, au détriment d'une économie de production,
- les choix de ce Padduc impliquent le travail saisonnier, sous qualifié, précaire,
- les charges des infrastructures nécessaires à ce type de développement reposent sur les seuls contribuables locaux,
- ce Padduc participe à la perte des valeurs et à la disparition programmée de notre identité.

Ce modèle mise sur un tourisme massif, un accroissement de l'économie résidentielle, un déséquilibre démographique, un déséquilibre entre littoral et montagne, une bétonisation des côtes, une disparition de l'agriculture, une dégradation sociale. Un tel modèle est aujourd'hui, partout, en complet échec. Dans ce type de société, la démocratie régresse, le pouvoir des clans s'intensifie, les grandes multinationales et l'argent doux gèrent l'économie et la politique.

- Parce que nous voulons un développement réellement durable pour les générations à venir, au service de la lutte contre les inégalités et contre la pauvreté,
- Parce qu'il n'y a pas de développement durable et humain sans une démocratie où les citoyens puissent s'impliquer, où les élus font confiance aux citoyens,
- Parce que ce projet de Padduc ne répond à aucune de ces conditions,

Nous disons:

NON À CE PADDUC

Ce Padduc doit être retiré. Nous appelons tous les citoyens, les membres du Conseil économique social et culturel de Corse, ceux du Conseil des sites et les élus de l'Assemblée de Corse à s'associer à notre refus.

Les signataires, au 22 septembre 2008 **Signer la pétition en ligne** <http://ccl-corse.org>

ASSOCIATIONS : A Manu tesa, A Noscia Tarra, A Sentinella, A Santa cruccarella, A Voce di u Misincu, Abcde, Adez, Adisc, Adre, Aria Linda, Arinella de Brandu, Asmsco, Collectif contre l'incinération des déchets, Collectif Furiani Biguglia lignes haute-tension, Collectif pour la loi Littoral, Comité de lutte des chômeurs, Corsica per vive, Corsu è tiu Observatoire, Corti capitale, Crapne, Cullettu di difesa di i servizi publichi inde a ruralità, Dumitatu di u Nebbiu, Droits paysans, Ethique et Développement du Nebbiu, Figari pigliji è moniti, Garde, I Suleca mare, Iliées, Insieme per Ajaccio, Insieme per Bastia, L'Erbaighju, La Ligue des droits de l'homme, Meridiana, Partu Vecchiu all'irrimentu, Sabbia, Secours populaire français, Surrifider Corsica, Sveglitu Calvese, U Levante, U Pincalone, U Polpu, U Taravu, Union des Marocains de Corse-du-sud, Union régionale des foyers ruraux.

SYNDICATS : Cdt, Centre départemental des jeunes agriculteurs 2A, Fdsea 2B, Fsu - Snep, syndicat socio-professionnel Corsu' Ecumunia, Stc, Unsa, Via campagnola, Sud France 3 Corse

INSTITUTIONS : Chambre d'agriculture 2A, Centre départemental des jeunes agriculteurs de Corse-du-sud, M. Le bâtonnier de l'ordre des avocats au barreau d'Alajaccio.

ORGANISATIONS POLITIQUES : Chjama nazionale, Démarche de refondation (Corsica nazione indipendente, Rinnovu, Anc-Psi, Strada dritta), I Verdi corsi, Manca nazionale, Pnc, Via Progressista, Partitu di a Chjama per l'indipendenza,

ORGANISATIONS CULTURELLES : A Filetta, Alta Voce, Baretta misgia, Barbara Furtuna, Canta u populu corsu, Festivoce, l'Albinu, Sveglitu Calvese

- les priorités économiques sont fondées sur une mono-activité touristique littorale et une économie résidentielle,
- une centaine d'espaces remarquables littoraux perdent leur statut de protection et s'ouvrent à l'urbanisation,
- les terres agricoles ne sont plus protégées,
- **la gestion durable des ressources en eau est mise en péril,**
- de dangereux projets sont programmés concernant la gestion des déchets, l'énergie, les transports,
- le volet social est inexistant,
- la dimension culturelle, pourtant invoquée en permanence comme alibi, disparaît au bénéfice d'une vague notion de «loisirs»,
- ce Padduc oriente l'économie vers la spéculation, la vie chère, le logement inaccessible, au détriment d'une économie de production,
- les choix de ce Padduc impliquent le travail saisonnier, sous qualifié, précaire,
- **les charges des infrastructures nécessaires à ce type de développement reposent sur les seuls contribuables locaux,**
- ce Padduc participe à la perte des valeurs et à la disparition programmée de notre identité.

Exemple le tract de U Levante

« MAIN BASSE SUR UNE ÎLE ? »

Si le plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDUC) est voté par l'assemblée de Corse, il ne sera plus possible de revenir en arrière

Exemples de ce qui est prévu

Sur des Espaces Remarquables littoraux (E.R.)

jusqu'à aujourd'hui inconstructibles :

- Aleria** (Mare e Stagnu) : 322 logements et hôtel de tourisme
- Prunelli di Fium'Orbu** (Calzarellu) : 400 appartements, 2 hôtels
- Borghu** (Marana-Pinetu) dans la pinède classée : Commerces, logements, gendarmerie, école, amphithéâtre, théâtre de verdure, mairie, poste
- Poghju Mezana** : 140 logements dans un E.R.
- Grossetu Prugna, Purtichiu, Pianottoli** : Espaces Remarquables disparus
- Ulmetu** : Sur terres agricoles et E.R. ou coupures vertes, Golf / villas / hôtel, résidences secondaires
- Coti Chjavari** : Espaces remarquables disparus pour rendre possibles des permis
- Siscu, Lucciana, Calvi** : des E.R. deviennent constructibles
- Lumiu** : de vastes espaces littoraux agricoles urbanisables
- Olmeta di Tuda** : complexe de grande envergure avec golf, projets de « villages » (village tropicalisé, village des golfeurs, village équestre et... « village corse » !)

Sans compter les projets plus connus...

- Bunifaziu** : Sperone, Plantarella, Ballistra (nouveau golf et 5 zones constructibles), « Les Marinas » de Santa Manza, La Tonnara, etc.
- Porti Vechju** : 2 nouveaux projets de golfs + complexes touristiques et résidences secondaires

etc., etc.

et pagheremu noi :

viabilité des lieux, eau, assainissement, stations d'épuration (s'il y en a !), accès, etc., pour ces aménagements essentiellement touristiques.

E padule (les marais) seront "protégés" de la construction...

OUF ! Simu salvi !



De plus, la Région prévoit : 3,5 millions de passagers par Bastia et l'Autoroute Bastia-Bunifaziu, etc.

Restera-t-il des financements pour la Santé, la Formation... ?

C'est un vrai choix de société qui nous engage pour de nombreuses années.

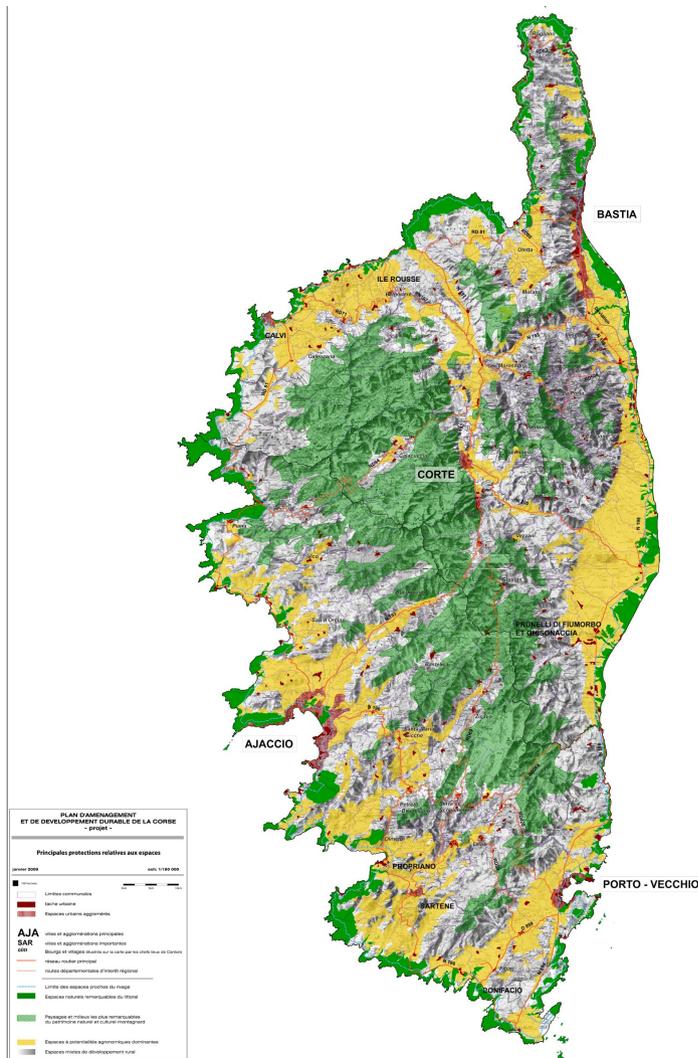
Les élus qui auront voté pour l'application du projet actuel du « PADDUC » à l'Assemblée de Corse seront responsables, demain, des mèches lentes qu'ils auront allumées aujourd'hui.

Pour plus d'infos : voir le site de « U Levante » (levante.fr : dossiers Loi Littoral/PADDUC)

et pagheremu noi :

viabilité des lieux, eau, assainissement, stations d'épuration (s'il y en a !), accès, etc., pour ces aménagements essentiellement touristiques.

La cartographie des espaces naturels : un enjeu politique et environnemental



- Cartographie réalisée par un bureau d'études en charge de l'élaboration technique du Padduc
- Une cartographie contestée (problème d'échelle, menace sur les espaces naturels protégés proches du littoral)

La dérision : un « répertoire d'action » (Tilly, 1986) corse

COURRIER

En toute liberté

À canzona di u Padduccu

A canzona di u Padduccu
(risposta à Ghjilormu
Polverini è à a so poesia « U
Padduccu » ⁽¹⁾)

Nantu à l'aria di « A canzona di u
Cuccu » di Maistrale è F.M. Mattei.

Quand'ellu cant' u Padduccu
Si spaventa la marina.
Duve ci era u mulinu
Hà scavat' una piscina,
È per fà e so villà
Spianatu una cullina.

Quand'ellu cant' u Padduccu
S'awicina lu cimentu ;
Di la vita campagnola
Sona u seppellimentu,

È per noi altri Corsi
Nasce un longu turmentu.

Quand'ellu canta lu tonu
Trema lu speculatore ;
A notte vene turchina
Da l'attrachjat' à l'albore,
È di lu Padduccu u Corsu,
Ùn vole sente ne l'odore.

Ritiratu, lu prugettu !
Ne ride ancu lu Cuccu.
Ùn pò sbarcà Niculau
À salvà quellu Padduccu,
Nè mancu l'Americani,
Cù Obama Baracuccu !

Ghjuvan Guidu TALAMONI
1- « La Corse votre Hebdo »
du 14 novembre 2008.

Une chanson satirique écrite par le leader nationaliste Jean-Guy Talamoni en réponse à la « poésie » de l'homme politique Jérôme Polverini qui faisait l'éloge du Padduc dans sa version de 2008

Clin d'œil à une tradition insulaire, celles des joutes poétiques : le « chjama e rispondi » (appel et réponses), échanges chantés improvisés sur un thème donné.

Le « Padduc 2 »: Réduire l'incertitude par la mise en œuvre d'une concertation plus affirmée ?

- Sur un plan législatif : Un cadre législatif plus clair avec la loi du 15 décembre 2011 qui pose le cadre général dans lequel le Padduc doit s'inscrire
- Sur un plan organisationnel : des modalités qui laissent la porte ouverte à moins d'imprévisibilité : mise en place d'un calendrier et d'une procédure de concertation claire
- En terme d'acteurs : Quel place pour la société civile ? faire participer les insulaires à la conception de ce document programmatique : **nouvel acte de démocratie insulaire : de l'émergence d'un embryon de citoyenneté insulaire**
- Sur un plan procédural : Expérimentation d'une forme de délibération démocratique qui peut permettre de résoudre certains asymétries de position dans le système d'action (rompre avec la démarche top down)
- MAIS : En terme politique : une assemblée de corse partiellement renouvelée avec une majorité de gauche qui reste fragile

Les prochaines étapes de la concertation

- Une consultation du public organisée par la CTC via une enquête d'opinion (Opinion way ; 800 pers.) et un site internet dédié (avec un questionnaire construit autour d'une cinquantaine d'items) [enquête en cours jusqu'au 30 septembre 2012]
- PADDUC : réunion des trois commissions organiques (Commission des finances, de la planification et des affaires européennes, Commission du développement économique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Commission du développement social et culturel) le 3 juillet 2012 à Ajaccio
- Rédaction d'un rapport de synthèse de ces travaux citoyens et institutionnels par le conseil Exécutif : proposition d'un modèle de développement et des axes stratégiques du plan
- Validation (ou non) de ces propositions par les élus de l'Assemblée de Corse)
- Élaboration du document (durée : 18 mois) avant vote définitif
- Fin 2013 : la Corse devrait enfin disposer d'un PADDUC.

Conclusion

- Le Sdage : émergence d'une démarche concertée issue de la CTC appliquée au développement durable
- Le Sdage : des axes stratégiques pour réduire l'incertitude quand à la conception du développement de l'île, sans définir de logique d'action univoque
- Les errements et bifurcations dans les logiques d'action politico-institutionnelles créent les conditions d'une re-définition plus largement concertée du futur projet de territoire sous-jacent derrière le Padduc
- Un objet de recherche empiriquement riche, qui ouvre la voie à un croisement théorique (théorie de la complexité, sociologie de l'imprévisible, sociologie de l'action publique + théories de la délibération et de la démocratie participative)

Merci de votre attention !